



EN BREF

Nouvelle législation « religieuse » en France ?

Le gouvernement socialiste cherche à mettre en place une nouvelle législation à l'égard des sectes. Le député socialiste Alain Vivien a exposé les principaux aspects de ce que pourrait être cette nouvelle législation « religieuse » lors d'une entrevue accordée au « Monde Inconnu » (n° 28, avril 1982). Sous l'initiative de ce député, un groupe socialiste réfléchit sur cette question au Parlement. La nouvelle législation sur les sectes aurait pour but, avant tout, de vérifier que les sectes fonctionnent bien dans la légalité. Il est vraisemblable qu'en ce qui concerne les sectes qui offrent à leurs membres une vie communautaire, celles-ci devront entrer dans le cadre de la loi de 1901 relative aux congrégations religieuses (les congrégations religieuses ne pouvant exister sans l'avis du maire et du conseil municipal ainsi que du préfet et du ministre de l'intérieur).

Et si Darwin avait tort ?

L'astronome de réputation internationale : Chandra Wickramasinghe, pose cette question dans « **Le courrier de l'Unesco** » de mai 1982 consacré à Darwin et à la théorie de l'évolution. Selon cet astronome « Une tornade soufflant sur de vieilles carcasses d'avion aurait plus de chance de recomposer un « Jumbo jet » tout neuf à partir de ces morceaux de ferraille que la vie n'en a d'apparaître toute montée à partir de ses constituants brassés au hasard ». Professeur de mathématiques appliquées au « University College » de Cardiff, c'est surtout à partir des mathématiques que ce savant récuse la théorie darwinienne. Sa conclusion est la suivante : « **Dans l'état actuel de nos connaissances sur la vie et sur l'univers, nier catégoriquement toute forme de création pour expliquer l'origine de la vie suppose un refus de considérer les faits et une prétention inadmissible** ».

• Le professeur **Thomas Barnes** (physique, Université du Texas, El Paso U.S.A.) affirme que **le champ magnétique terrestre est en constante diminution**. Si les calculs du satellite Magsat sont corrects (satellite de la NASA qui fit ces observations d'octobre 1979 à juin 1980), le champ magnétique qui protège notre planète des rayons cosmiques aura totalement disparu, au plus tôt en l'an 3180 et au plus tard en 3991. Pour le professeur Barnes ce fait corrobore le peu d'ancienneté de notre planète suggérée dans la Bible (**Création Research Society, Quarterly, Vol. 18, juin 1981**).

Moon inculpé ?

Sun Myung Moon, fondateur et président de l'Eglise de l'Unification, a été reconnu coupable de fraude fiscale. Plusieurs fois millionnaire, Moon aurait omis de déclarer une partie des fonds déposés sur ses comptes à la Chase Manhattan Bank. Le Immigration and Naturalization Service des Etats-Unis étudie la possibilité d'expulser Moon du territoire américain.

Trois nouveaux diocèses catholiques en Suisse ?

La Conférence des évêques suisses vient de faire connaître le projet de Jean-Paul II consistant à créer trois nouveaux diocèses dans la Confédération, dont un dans la ville de Calvin. Selon le pasteur Claude Reverdin « *cette décision est difficile à comprendre en dehors d'une intention d'affirmer une présence confessionnelle catholique plus marquée dans la ville de Calvin, la Rome protestante.* » Ce pasteur estime qu'il s'agit encore là d'une renaissance du triomphalisme de Rome : « *On retrouve ici l'accent impérialiste et triomphaliste de la Rome de Jean-Paul II, qu'il impose sans cesse à travers les mass media, lors de ses voyages où, avec un manque de tact surprenant il parle au nom de la chrétienté au lieu de préciser qu'il ne peut s'exprimer que comme le représentant des fidèles qui reconnaissent son autorité* ». (Journal de Genève, 22/6/82).

Le Vatican conserve le silence sur ses rapports avec le banquier Roberto Calvi.

Selon le quotidien Le Monde, la mort du banquier R. Calvi pourrait être liée au « *plus grand scandale financier italien de l'après-guerre* » auquel serait mêlé l'Institut pour les œuvres de religion qui n'est autre que la banque du Vatican. (Le Monde, 26/6/82).